



FONDATION RENÉ CASSIN



FRIEDRICH NAUMANN
FOUNDATION For Freedom.
Sénégal

PROCESSUS ELECTORAUX ET DROIT INTERNATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

9^e Session annuelle de formation en Droit International des Droits de l'Homme

Abidjan, 12 – 16 mai 2025

Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire

22.01.2025

Titre du projet : **Processus électoraux et Droit International des Droits de l'Homme**

Type de projet : Session de formation

Durée / période : 5 jours / 12-16 mai 2025

Lieu : Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire

J 95, Abidjan, Côte d'Ivoire

Web: <https://cndh.ci/>

Tél. +225 27 22 5 20090

Partenaires : Fondation René Cassin - Institut International des Droits de l'Homme (**FRC**), Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (**FNF**), en partenariat avec l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire, le Programme de Développement des Nations Unies (**PNUD**), et le Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (**CNDH**)

Langue : Français

Nombres participants : 70



FONDATION RENÉ CASSIN



FRIEDRICH NAUMANN
FOUNDATION For Freedom.

Côte d'Ivoire

I. Contexte et justification

En 2024, 4.1 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, furent appelées aux urnes. Cette année électorale survint dans un contexte de recul démocratique mondial, mettant en évidence les nombreux dysfonctionnements des processus électoraux à travers le monde. En effet, plus de la moitié des pays ont enregistré un recul d'au moins un indicateur de démocratie au cours des dernières années¹. Les droits politiques des candidats comme des électeurs connaissent une régression certaine et des défis croissants quant à l'organisation d'élections sont observés².

D'après le rapport annuel de l'institut V-Dem de l'université de Göteborg, qui évalue la qualité des démocraties dans le monde, 5,7 milliards de personnes, soit 71 % de la population mondiale, vivent actuellement sous des régimes autocratiques. Cela représente une augmentation de 48 % par rapport à la situation d'il y a dix ans³.

Les conséquences des défaillances des processus électoraux dépassent le simple cadre électoral et l'arène politique et impactent durablement les droits humains. En effet, un lien profond existe entre les processus électoraux et les droits fondamentaux. La relation entre démocratie et droits humains est symbiotique et co-constitutive⁴.

Des normes essentielles en matière de démocratie et de droits de l'homme figurent dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948, dont l'article 21(3) prévoit que : « La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote ». Toutefois, la tenue d'élections transparentes et régulières ne suffit pas à l'avènement d'une société pacifique respectueuse des droits humains⁵. Pour qu'une démocratie soit efficace et responsable en matière de droits humains, elle doit être fondée sur l'Etat de droit.

En 2002, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a entrepris de promouvoir une vision commune de la démocratie et adopté une résolution qui définissait les éléments essentiels d'une démocratie, notamment le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, la liberté d'association, la liberté d'expression et d'opinion, l'accès au pouvoir et à son exercice dans le respect de l'État de droit, la tenue d'élections périodiques libres et équitables au suffrage universel ou par vote à bulletin secret afin que le peuple exprime sa volonté, un système pluraliste de partis et d'organisations politiques, la séparation des pouvoirs, l'indépendance du corps judiciaire, la transparence et la responsabilité de l'administration publique ainsi que des médias libres, indépendants et pluralistes.⁶

¹ Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA), *Global State of Democracy*, 2023.

² The Expert Group for Aid Studies (EBA), *Supporting elections effective : Principles and Practice of Electoral Assistance*, mai 2021.

³ V-Dem Institute, « Democracy winning and losing at the ballot », *Democracy Report*, 2024.

⁴ Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies, le Département des affaires publiques de l'ONU, *Note conceptuelle et programme annoté de la table ronde internationale sur la démocratie et les droits de l'homme*, New York, 11-12 juillet 2011.

⁵ Institute for Democracy and Electoral Assistance, *International Electoral Standards, Guidelines for reviewing the legal framework of elections*, 2014.

⁶ Commission des droits de l'homme des Nations Unies, *Résolution 2002/46*, 2002.

Une démocratie fonctionnelle qui accepte la diversité, favorise l'égalité et protège les libertés individuelles s'affirme de plus en plus comme le meilleur rempart contre la concentration du pouvoir entre les mains de quelques-uns et les violations des droits de l'homme qui en résultent inévitablement.

Réciproquement, si les droits humains sont mieux respectés dans un contexte démocratique, l'établissement et la pérennité d'une démocratie fonctionnelle dépendent également du respect de ces droits. En effet, afin que les citoyens exercent pleinement et sereinement leurs droits civils et politiques, ils ne doivent pas être maintenus dans des logiques de survie. Ainsi, il est essentiel que les droits fondamentaux, notamment le droit à la vie, à la liberté, à la sécurité soient respectés. Aussi, afin que le suffrage universel constitue la réelle expression du peuple, la participation de toutes et tous au processus électoral doit être garantie. Ainsi, une attention particulière doit être portée à la mise en œuvre de lois électorales garantissant l'accès égal aux médias pour tous les candidats, la protection des minorités et la participation des femmes et des groupes marginalisés. Ce dernier point est particulièrement important pour les défenseurs des droits humains, les journalistes et les opposants politiques, qui sont au cœur de la démocratie et dont le droit à la sécurité est souvent menacé.⁷

En 2015, une conférence co-présidée par le Centre Carter et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme a permis l'émergence d'un plan d'action. Il est articulé autour de deux mesures centrales : la coopération accrue entre les communautés des droits humains et des élections avec des partenariats plus solides et une utilisation accrue des normes et des mécanismes internationaux des droits humains dans le contexte des élections⁸. De plus, plusieurs recommandations émanent de ce document à l'instar de l'accroissement du soutien de la communauté internationale à la société civile qui joue un rôle central dans la surveillance électorale et des droits humains, renforcer leur capacité à soumettre des rapports basés sur des données et la formation des praticiens électoraux par l'intégration du rôle des institutions nationales des droits humains dans la promotion d'élections transparentes et inclusives.

Conscients que les processus électoraux sont au cœur de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme et demeurent le principal moyen par lequel les individus peuvent exercer leur droit de participer aux affaires publiques, la Fondation René Cassin - Institut International des Droits de l'Homme (FRC) et la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté (FNF), en partenariat avec le Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire (CNDH), l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire et le Programme de Développement des Nations Unies (PNUD), ont choisi de faire des « Processus électoraux et droit international des droits de l'homme » le thème de la 9^{ème} édition de la formation délocalisée en droit international des droits de l'homme.

Cette 9e session de formation délocalisée se déroule dans un contexte régional marqué par un recul démocratique notable et une recrudescence des violations des droits humains au cours des dernières années, à la suite des coups d'État perpétrés par des groupes militaires dans la région du Sahel. À l'approche des élections présidentielles prévues en octobre 2025 en Côte d'Ivoire, un pays ayant récemment traversé des conflits post-électorales d'ampleur, la Fondation René Cassin et la Fondation Friedrich Naumann ont choisi d'aborder la question des processus électoraux à travers le prisme du droit international des droits de l'homme, dans le cadre de cette session de formation.

⁷ Parlement européen, *Rapport – A9-0298/2022*, « Rapport sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde et la politique de l'Union européenne en la matière - Rapport annuel », 2022

⁸ Carter Center, « Human Rights and Elections Standards, A plan of action », décembre 2017.

Cette session offrira aux différents acteurs la possibilité d'appréhender avec précision les instruments internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, d'apprendre à se saisir de ces mécanismes dans un contexte électoral, et de les intégrer dans une approche à long terme à chaque étape du cycle électoral.

La session s'articule autour d'une série de cours fondamentaux et de séminaires spécialisés portant sur des thématiques particulièrement pertinentes à l'échelle régionale et nationale : le système international et le système africain de protection des droits de l'homme, Constitution et Droits de l'homme en Afrique, les défis de la gouvernance électorale : droit international et pratiques local, la participation des femmes dans les processus électoraux, Droits de l'homme et les conflits post-électoraux, la protection des droits des minorités et des groupes vulnérables pendant les élections.

Dans une perspective d'apprentissage continu, la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté et la Fondation René Cassin ont choisi d'intégrer à ce programme un temps dédié à l'échange des expertises professionnelles des auditeurs ainsi qu'aux défis opérationnels qu'ils sont susceptibles de rencontrer. Ce format a été expérimenté pour la première fois lors d'une session de formation à Bamako en 2024, et s'est avéré particulièrement bénéfique tant pour les auditeurs que pour les organisateurs. En effet, ce temps d'échange permet de se rapprocher des réalités locales et de terrain, tout en offrant la possibilité d'adapter chaque année le programme aux besoins exprimés.

II. Engagement des organisateurs

L'action de la Fondation Friedrich Naumann pour la Liberté s'inscrit dans le cadre de sa mission de protection de la liberté et de la dignité humaine, mais aussi de promotion de la paix dans le monde. Elle répond aussi à une exigence de la République Fédérale d'Allemagne qui, à travers l'intervention des fondations politiques, veut contribuer au renforcement des principes d'Etat de droit et des structures démocratiques en Afrique.

L'engagement de la Fondation René Cassin, Institut International des Droits de l'Homme de Strasbourg s'explique par son attachement à la protection et à la promotion des droits de la personne humaine ainsi que son souci d'améliorer, par l'enseignement et la recherche, la performance des systèmes judiciaires, conformément aux vœux de son fondateur René Cassin, principal rédacteur de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

L'implication du Conseil national des droits de l'homme se justifie par sa volonté de rester fidèle à sa mission d'œuvrer à la promotion et à la protection des droits de l'homme. Cela se traduit notamment par ses missions de vulgarisation des instruments juridiques nationaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, de sensibilisation des populations aux droits humains et de formation des acteurs étatiques et non-étatiques aux droits de l'homme.

La présence du Programme de Développement des Nations Unies dans le spectre des partenaires trouve toute sa pertinence eu égard à son mandat qui consiste notamment à accompagner les pays dans l'élaboration et le partage de solutions face aux défis de la gouvernance démocratique, de la prévention des crises et du relèvement.

Plus que jamais soucieuse que les instruments juridiques internationaux sur les droits de l'homme soient connus et défendus partout dans le monde et convaincue de l'universalité de ces droits, l'Ambassade de France soutient l'organisation de cette session de formation, afin de rendre l'enseignement de la Fondation René Cassin accessible au plus grand nombre.

III. Objectifs

L'objectif de la session d'Abidjan est d'offrir à un public francophone, originaire d'Afrique et issu de la famille judiciaire, des organisations de droits de l'homme et des forces de l'ordre ainsi qu'aux officiels gouvernementaux, un accès à un enseignement d'excellence dans le domaine du droit international des droits de l'homme et de contribuer à sa promotion dans le cadre des institutions nationales des Etats et de leurs juridictions.

Ce programme de formation vise à renforcer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des droits de l'homme que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection.

Le renforcement des réflexes juridiques et de la connaissance des instruments internationaux permettra une meilleure appropriation des droits de l'homme par les groupes ciblés, condition sine qua none à la pleine jouissance de ces droits par tous.

IV. Groupes cibles

Cette session de formation est destinée en priorité aux magistrats, avocats, greffiers et autres membres de la famille judiciaire, aux officiels gouvernementaux, aux forces de l'ordre (armée, gendarmerie, police), aux membres d'organisations internationales, ONG de protection des droits de l'homme, aux journalistes, acteurs de la société civile, chercheurs spécialisés, etc.

V. Conditions d'admission

- a) Etre titulaire d'un diplôme sanctionnant au moins quatre (4) années d'études universitaires ou d'un titre équivalent ;
- b) Et/ou justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des droits de l'Homme ;
- c) Maîtriser la langue française, orale et écrite.

VI. Processus de sélection

- a) **Dépôt des dossiers de candidature :**

Les inscriptions se font exclusivement en ligne. Merci de cliquer sur le lien ci-après pour accéder au formulaire d'inscription : <https://iidh.org/9eme-session-abidjan-2025>

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 28 mars 2025.

- b) **Confirmation:** les candidats admis doivent confirmer **avant le 4 avril 2025.**

VII. Déroulement et moyens mis en œuvre

La cérémonie d'ouverture sera présidée par un officiel gouvernemental avec à ses côtés les représentants des différents acteurs qui gravitent autour du projet et les ambassadeurs de la France et de la RFA. La session sera animée par des universitaires et des praticiens venant d'Europe et d'Afrique.

VIII. Enregistrement administratif & paiement des frais d'inscription

Les frais d'inscription pour l'ensemble de la formation s'élèvent à 65.500 FCFA (100 Euros).

Les participants peuvent s'acquitter de leurs obligations administratives à partir du 11 mai 2025. Prière de vous munir de votre lettre d'admission.

IX. Lieu des cours

Conseil national des droits de l'homme de Côte d'Ivoire

J 95, Abidjan, Côte d'Ivoire

Web: <https://cndh.ci/>

X. Certificats

Au terme de la session, un test d'évaluation à choix multiples sera élaboré par les intervenants et soumis aux participants pour évaluer les connaissances acquises pendant la session. Les auditeurs qui auront réussi ce test se verront délivrer un certificat de réussite. Ceux qui auront échoué recevront une attestation de présence.